

Certificat d'Instruction religieuse. Degré élémentaire.

Numéro d'inventaire : 1978.03525

Auteur(s) : Marie-Louise Manceau

Type de document : diplôme

Éditeur : non renseigné (Précigné)

Imprimeur : Bienaimé (A.), Le Mans

Date de création : 1916

Description : Feuille de papier jaunie et tachée. Bord droit dégradé. Texte imprimé dans un cadre de frise rouge. mentions manuscrites à l'encre noire. Deux vignettes.

Mesures : hauteur : 362 mm ; largeur : 462 mm

Notes : Certificat d'Instruction religieuse du degré élémentaire délivré le 27 mai 1916 à Marie-Louise Manceau à Précigné. En-tête du diocèse du Mans.

Mots-clés : Diplômes divers

Instruction religieuse (y compris les 'écoles du dimanche')

Filière : non précisée


Niveau : non précisée

Nom de la commune : Précigné

Nom du département : Sarthe

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 1


DIOCÈSE  DU MANS

CERTIFICAT D'INSTRUCTION RELIGIEUSE
DEGRÉ ÉLÉMENTAIRE

Au Nom de S. G. Mgr RAYMOND-MARIE-TURIAF De La PORTE, Evêque du Mans,
Nous, Membres de la Commission des Examen d'Instruction religieuse de Doyenné à l. Salle
Vu la Lettre Pastorale et l'Ordonnance en date du 25 Décembre 1899, ainsi que les Règlements et Programmes revisés le 25 Mars 1911;
Vu la demande qui nous a été adressée au nom de M. M. S. Maucaucier à Suce le 21 Juin 1915 et baptisé le 6 Juin 1914
Vu les témoignages rendus par M. le Curé de sa paroisse sur sa Conduite et son Assiduité aux Offices et aux Exercices du Catechisme;
Après lui avoir fait subir, conformément au Règlement, un Examen sur les matières du Programme élémentaire;
Et eu avoir délibéré :

Nous juge que son Instruction religieuse mérite la note générale Bien pour les matières obligatoires du Degré élémentaire
Et, de plus, la mention spéciale _____ pour _____

En foi de quoi nous lui délivrons le présent Certificat, l'exhortant à persévérer dans son application à l'étude et dans la pratique de la Religion.
Fait à Suce sous le sceau de Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque du Mans, le 21 Juin 1915.

POUR LA COMMISSION : Le Secrétaire, E. P. P. Le Vice-Président, A. D. Le Doyen, E. B. APPROUVÉ :
Signature de Titulaire, Vu : Le Curé de la Paroisse, Vu : L'Archidiacre ou Dilectus de Mgr l'Evêque,  + Raymond
Episcopus Aunaniensis

Le Mans, Imp. A. Bouché. — 173-811